









Plan d'action pour la Méditerranée Convention de Barcelone

> 7 mars 2024 Français Original : Anglais

95<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Ljubljana, Slovénie, 3 - 4 avril 2024

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

#### Ordre du jour provisoire annoté

#### Introduction

- 1. À l'aimable invitation du Gouvernement de Slovénie et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 95<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses protocoles se tiendront à Ljubljana, en Slovénie, les 3 et 4 avril 2024.
- 2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

#### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte à 10 heures (UTC+1) le mercredi, 3 avril 2024, par Mr. Mitja Bricelj, Président du Bureau.

<u>Point 2 de l'ordre du jour</u> : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail
UNEP/MED BUR.95/1
UNEP/MED BUR.95/2
UNEP/MED BUR.95/Inf.1

- 4. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
- 5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidence du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.95/1 et annoté dans le présent document.
- 6. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette réunion de deux jours. Il est envisagé de clôturer la réunion à 18 heures (UTC+1), le 4 avril 2024, après adoption de ses conclusions et recommandations.
- 7. Conformément à la pratique établie et à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

#### Point 3 de l'ordre du jour Rapport sur les travaux menés en octobre 2023 - février 2024

Documents de travail

UNEP/MED BUR.95/3

UNEP/MED BUR.95/4

UNEP/MED BUR.95/Inf.4

UNEP/MED BUR.95/Inf.5

- 8. Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice du PAM/PNUE, présentera le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2023 février 2024 »* (UNEP/MED BUR.95/3) et le « *Rapport d'activité du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP23* » (UNEP/MED BUR.95/4).
- 9. Les « Rapports des 51<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif de coordination » et la « Compilation des fiches projets » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.95/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

10. Les membres du Bureau doivent émettre des commentaires et prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises et en aviser le Secrétariat conformément aux termes de référence du Bureau.

# Point 4 de l'ordre du jour Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

#### Document de travail

#### UNEP/MED BUR.95/5

11. La Coordonnatrice présentera aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, une mise à jour financière, comme contenue dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.95/5) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants.

## Point 5 de l'ordre du jour Questions spécifiques

Document de travail	UNEP/MED BUR.95/6	
Document d'information	UNEP/MED BUR.93/Inf.4	

12. La Coordonnatrice présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » UNEP/MED BUR.95/6). Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

### a) Ratification, rapports et respect des obligations

- 13. Le Secrétariat présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
- 14. Le Secrétariat fournira aussi une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la Décision IG.26/1 sur le « *Respect des obligations et rapports* ».
- 15. Le Bureau devrait discuter de ces questions et fournir ses orientations.
  - b) Mandats-clés de la COP23 : calendrier et étapes pour leur livraison efficace
    - Révision de la SMDD
    - Feuille de route ECAP
    - Cadre régional d'adaptation au changement climatique
    - Exercice de cartographie indépendant sur le CAR/changement climatique
    - Évaluation interne de la cohérence du système PAM avec les « Principes opérationnels communs pour les composantes du PAM »
    - Autres mandats
- 16. Le Secrétariat informera sur le calendrier, les étapes et les mesures prises en relation avec les mandats clés de la COP23 ainsi que sur les prochaines étapes pour leur exécution efficace.
- 17. Les membres du Bureau seront invités à discuter et à fournir des orientations sur la voie à suivre, en tenant également compte du texte des décisions pertinentes de la COP 23 et de la Déclaration ministérielle de Portorož.

## c) Collaboration et partenaires

18. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts visant à contribuer à la gouvernance et à la coopération régionales, ainsi qu'à créer de nouveaux partenariats et à renforcer et mettre à jour ceux qui existent déjà, afin d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone. En référence à

la Décision IG.26/2 sur la Gouvernance et en particulier à son Annexe V sur la Politique des Partenaires du PAM, le Secrétariat présentera aux membres du Bureau le résultat de l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile pour l'accréditation en tant que Partenaires du PAM, pour examen par le Bureau et leur éventuelle approbation.

#### d) Diffusion, communication et sensibilization

19. Le Secrétariat fera rapport sur les activités d'information et de communication et sur les plans pour l'exercice biennal en cours dans ce domaine, dans le contexte de l'UNEA-6, de la Conférence Notre Océan 2024, de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025, etc. Le Bureau sera invité à fournir ses points de vue et ses considérations sur cette question et à donner des conseils sur la manière de renforcer davantage la portée, la visibilité et l'impact du système PAM – Convention de Barcelone, y compris sur les résultats de la COP 23.

#### e) Autres questions

20. Le Bureau examinera d'autres questions spécifiques qui pourraient être soulevées par ses membres.

#### Point 6 de l'ordre du jour Calendrier des réunions et des événements

#### **Document d'information**

#### UNEP/MED BUR.95/Inf.3

21. Le Bureau sera informé du « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux majeurs* » présenté dans le document UNEP/MED BUR.95/Inf.3.

## Point 7 de l'ordre du jour Date et lieu de la 96<sup>ème</sup> réunion du Bureau

22. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 96<sup>e</sup> réunion, provisoirement prévue les 19 et 20 novembre 2024.

#### **Point 8 de l'ordre du jour** Questions diverses

23. Le Bureau examinera d'autres questions qui pourraient être soulevées par ses membres.

#### Point 9 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

### **Working Document**

#### UNEP/MED BUR.95/7

24. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et de recommandations préparées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

#### Point 10 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

25. La réunion devrait être clôturée par le Président du Bureau à 18 heures (UTC+1) le jeudi 4 avril 2024.

## CALENDRIER<sup>1</sup>

Mercredi, 3 avril 2024				
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents	
10:00 – 10:15	Ouverture de la réunion     Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP/MED BUR.95/1 UNEP/MED BUR.95/2 UNEP/MED BUR.95/Inf.1	
10:15 – 11:15	3. Rapport sur les travaux menés en octobre 2023 - février 2024	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/3 UNEP/MED BUR.95/4 UNEP/MED BUR.95/Inf.4 UNEP/MED BUR.95/Inf.5	
11:15 – 12:15	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/5	
12:15 – 13:00	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/6 UNEP/MED BUR.95/Inf.4	
13:00 – 14:30	Lunch Break			
14:30 – 17:30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/6 UNEP/MED BUR.95/Inf.4	
Jeudi, 4 avril 2024				
10:00 – 12:00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/6 UNEP/MED BUR.95/Inf.4	
12:00 – 13:00	<ul> <li>6. Calendrier des réunions et des événements</li> <li>7. Date et lieu de la 96<sup>ème</sup> réunion du Bureau</li> <li>8. Questions diverses</li> </ul>	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/Inf.3	
13:00 – 15:00	Pause déjeuner prolongée (élaboration du projet de liste de conclusions et de recommandations pour adoption)			
15:00 – 17:45	9. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.95/7	
17:45 – 18:00	10. Clotûre de la réunion	Président du Bureau		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> UTC +1 (CET - Heure de Slovénie)